

Bureau : Gestionnaire
Affaire suivie par :
Didier GIRAUD
Tél : 04 73 24 64 16
Mél : didier.giraud@ac-clermont.fr

Clermont-Fd, le 16 octobre 2024

44 rue des Planchettes
63039 Clermont-Ferrand Cedex 2

Voyage Scolaire en Espagne 2025

Règlement de la consultation et cahier des charges

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

Lycée Ambroise BRUGIERE
44 rue des planchettes
63039 Clermont-Fd Cedex 2
Tel : 04.73.24.64.16
SIRET : 196 300 776 000 16

Représenté par M. COMMEAU Richard, Proviseur
Comptable assignataire : M. GIRAUD Didier, agent comptable du lycée A. BRUGIERE

Article 2 – Mode de passation du marché

Mode de passation du marché :

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Modalités d'envoi :

Offres à déposer sous forme dématérialisée sur la consultation du lycée Ambroise BRUGIERE correspondant à l'objet du marché et figurant sur la plate-forme de publication du site de l'AJI à l'adresse suivante :

<https://aji-france.com/>

Adresse de réception :

Les offres devront être libellées à l'attention du :

Lycée Ambroise BRUGIERE (Marché Voyage Espagne)
A l'attention de M. COMMEAU Richard
44, rue des Planchettes
63039 Clermont-Fd Cedex 2

Article 3 – Objet du marché

Voyage pédagogique et linguistique « clef en main » en Espagne, assurances comprises

Effectifs : 49 élèves de secondes + 4 accompagnateurs

Dates : du 6 au 12 avril 2025 (6 nuits sur place)

Transport : Autocar

Hébergement : en famille d'accueil

Programme du séjour : **DEPART**

Dimanche 6 avril 2025 : départ en bus au départ du lycée A. Brugière CLERMONT FERRAND
Arrivée à Tolède en soirée – hébergement en famille ou hôtel

Lundi 7 avril 2025 : **TOLEDE / CORDOUE**

Petit déjeuner et déjeuner à prévoir

Découverte pédestre : Tolède : cathédrale, église Santo Tomé, synagogue du Transito et synagogue de Santa Maria la Blanca.

Promenade vers la place Zocodover

Découverte autonome du quartier juif et des ateliers de damasquinage

Puis poursuite pour Cordoba et rejoindre le point d'accueil en familles (CORDOUE).

Installation, dîner et nuit

Mardi 8 avril 2025 : **SEVILLE**

Petit déjeuner et panier repas

Visite guidée de la ville et promenade en barque sur Guadalquivir

Après midi : visite d'une école de danse espagnole (explications, démonstrations et petite participation)

Retour en famille pour le dîner et la nuit

Mercredi 9 avril 2025 : **ALMUNECAR**

Petit déjeuner et panier repas

Course d'orientation à Almunecar

Après midi : Visite Salobrena avec guide découverte

Temps libre dans la vieille ville pour balades sur le célèbre Pont Neuf

Visite du musée de l'huile d'olives qui expose des machines anciennes : explications et audiovisuel de plusieurs produits typiques de la région : miel, huile, fromage.

Retour en famille pour le dîner et la nuit

Jeudi 10 avril 2025 : **GRENADE**

Petit déjeuner et panier repas

Visite de l'Alhambra et les jardins du Generalife

Après midi : découverte libre du quartier de l'Albaycin, quartier arabe andalou

Temps libre en ville.

Dîner en restaurant

Retour en famille pour la nuit

Vendredi 11 avril 2025 : **CORDOUE**

Petit déjeuner et panier repas

Visite de la synagogue et de la Tour de la Calahorra

Après midi : faire un rallye découverte de la ville: à travers un questionnaire

Prévoir un atelier paëlla ou tapas et dégustation pour le dîner des plats préparés

Retour en famille pour la nuit

Samedi 12 avril 2025 : **RETOUR**

Panier repas à prévoir

Retour en bus au lycée A. Brugière CLERMONT FERRAND

Prestations :

L'offre doit prévoir une prestation « tout compris », le transport, l'hébergement en famille, les visites et l'assurance annulation individuelle et groupe.

Toutes les visites seront prépayées par l'organisme.

Article 4 – Assurance

Les candidats doivent justifier d'une assurance tous risques contractés auprès d'une compagnie agréée, les garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux biens liés à l'exécution de la prestation.

Cette assurance devra notamment couvrir la garantie responsabilité civile et individuelle, l'assistance rapatriement et la perte de bagages.

En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du candidat.

Article 5 – Contenu, présentation et date limite d'envoi des offres

- Présentation de l'offre : l'ensemble des prestations proposées devra répondre aux dispositions légales en vigueur, notamment au regard du code de tourisme.
- Contenu de l'offre : celle-ci devra prendre la forme d'un devis détaillé, en langue française, présentant un descriptif précis des différentes prestations (transport, repas, entrées de musée, visites guidées, atelier ou autres)
- L'offre doit également faire apparaître le prix de base par élève, la part des accompagnateurs et le budget global du voyage.
- Date limite d'envoi des offres : les offres devront être transmises au plus tard le
- Vendredi 1^{er} novembre 2024 à 12h sur la plate-forme de publication.

Article 6 – Critères utilisés pour la sélection des offres

- Prix du séjour : 60 %
- Qualité des services : 40 %

Article 7 – Validité des offres

Les candidats sont tenus par leurs offres à compter de la date limite de dépôt des offres et jusqu'au paiement du solde.

Article 8 – Notification et conclusion du marché

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site <https://aji-france.com> vaudra notification du marché au candidat retenu.

Le candidat devra fournir (art.45 et 46 du code des marchés publics) :

- Un contrat spécifiant le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire, comprenant au minimum les conditions de transport, d'hébergement et le détail des visites.
- Un dossier de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme, la copie de la garantie financière, l'attestation de possession de la licence du tourisme.
- Kbis, IBAN et SIRET de l'organisme

Le présent marché sera ensuite conclu par la signature d'un contrat entre le lycée Ambroise BRUGIERE à Clermont-Fd et le voyageur à hauteur de ses besoins propres.

Article 9 – mode de règlement et délai de paiement

Le règlement sera effectué par mandat administratif. L'offre devra présenter explicitement le calendrier de paiement. Tous les paiements concernant ce voyage seront exécutés sur l'année 2024-2025.

Il pourra être alloué une avance maximum de 70% du prix total du séjour.

Le solde de 30 % interviendra à la fin du voyage sur présentation d'une facture via Chorus Pro.

Le proviseur
Richard COMMEAU

